

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

N° 48 /2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/09/2013	L'an deux mil treize le vingt six septembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 26/09/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée 19h10), RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (départ 20h30), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (départ 19h45), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Aménagement de la Route du Mont Bart : délégation de maîtrise d'ouvrage à Pays de Montbéliard Agglomération</i>	<i>Excusés :</i> PETIT Betty, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, <i>Absente :</i> GRILLOT Fabienne. Madame Élisabeth MORASCHETTI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Président de Pays de Montbéliard Agglomération nous a confirmé son accord de principe pour qu'il assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de la réhabilitation de la route d'accès au Mont-Bart.

L'ensemble de l'opération s'élève à 150 000 € HT, montant réparti entre PMA, la commune de Bavans, la Commune de Bart et le Conseil Général du Doubs qui subventionne ce projet.

Subséquentement à la délégation de la maîtrise d'ouvrage, c'est PMA qui assurera le portage financier des travaux.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

	Montant des travaux HT	Subvention du Conseil Général	Participation PMA	Part communale restante
Part de la commune de BART (2/3)	100 000 €	35 000 €	33 000 € (30 %)	32 000 €
Part de la commune de BAVANS (1/3)	50 000 €	15 000 €	17 000 € (35%)	18 000 €
TOTAUX HT	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Afin d'éviter d'endommager cette nouvelle voie, il est souhaitable d'arrêter l'exploitation forestière dans ce secteur à compter du démarrage des travaux. Préalablement au démarrage des travaux qui devrait avoir lieu au printemps 2014, l'ONF indiquera aux derniers titulaires de coupes la nécessité d'avoir terminé leur exploitation et assurera l'entretien général de la forêt en coupant, si nécessaire, les arbres en bordure de route.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- de confier à PMA la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la voie d'accès au site du Mont-Bart.
- d'engager la quotité de financement à sa charge, à savoir 18 000 €.
- de reverser le FCTVA à PMA.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 26/09/2013

Publiée le 26/09/2013.

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

SOUS-PREFECTURE

16 OCT. 2013

MONTBELIARD

